

République Française
Département 43

Extrait des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de Saint-Illpize

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoirs : 2

Date de convocation : 22/09/2026

N° 2026_ 09-28-03

Date d'affichage : 22/09/2026

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 18h 00, le conseil municipal de Saint-Illpize, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle Roussel, maire.

Étaient présents : Lucie Bissier, Jean-Louis Bouche, Jacques Chausse, Guy Chicoutel, Pascal Comte, Martine Defay, Estelle Klein, Alain Rolland, Isabelle Roussel

Absents : Jodie Losse, pouvoir à Lucie Bissier ; Marine Lemoine, pouvoir à Estelle Klein

Secrétaire de séance : Martine Defay

Objet : régularisation du cadastre à Ribeyre

Madame le maire expose que la route de Ribeyre a été réaménagée il y a plus de 20 ans sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés. Ceux-ci en ont fait don à la commune mais sans que cela ne donne lieu à une cession officielle. Il importe donc de régulariser la situation par des actes notariaux et d'autoriser le maire à signer les actes de cession gratuite et tous documents nécessaires pour mener à bien la procédure. Cela concerne une dizaine de propriétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 9+2 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION de confier la régularisation du cadastre à Ribeyre à l'étude notariale de Maître Farget et d'autoriser le maire à signer les actes de cession gratuite et tous documents nécessaires pour mener à bien la procédure.

Pour extrait, copie conforme

Le maire : Isabelle Roussel

A Saint-Illpize le 28 septembre 2026

